



Plusieur pb apres achat voiture.

Par **tontonfranky**, le **10/03/2010** à **21:34**

Bonjour,

En novembre dernier j'achète une voiture à un particulier, à 62000KM. Quelque KM plus tard (65000KM) j'ai un PB moteur, collecteur d'admission qui casse. Je me dit pas de chance, j'envoie la voiture en réparation, facture plus de 1000€. A se moment la je me rend compte que l'ancien propriétaire ma vendu la voiture sans carnet d'entretien et ma dit qu'il avait fait la révision des 60000km au black. Le temps passe et deuxième panne arrive à 67000Km, alternateur que tombe en panne. Je commence vraiment à me pose des question sur la voiture. J'envoie le voiture en réparations, facture 900€. ET pour comblée le tout hier, alors que ma voiture à que 70000Km, le turbo qui casse. Je me dit que la voiture à vraiment un PB. Alors je contacte le service conso de la marque et il me refuse une prise en charge pour mon véhicule car la révision des 60000km à ete faite au black et que je n'est pas de carnet d'entretien. A se jour à peine 6mois apres j'ai eu 3 gros PB sur la voiture. Alors est ce que je peux me retourne contre l'ancien propriétaire merci d'avance !!!

Par **fif64**, le **11/03/2010** à **09:23**

Le vendeur non professionnel n'est pas tenu de la garantie des vices cachés. Donc si vous voulez engager sa responsabilité, il faudra prouver qu'il était au courant de ces problèmes. Etant donné que vous avez roulé 3.000km avant que le premier problème n'apparaisse, je ne pense pas que vous pouviez faire quoique ce soit.

Concernant la révision au black et le défaut de carnet d'entretien, vous étiez au courant de ces informations et défaut lors de la signature du contrat de vente, donc vous ne pouvez rien faire pour ça.